



Municipalité de Sainte-Claire

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la présente, que le calendrier ci-après, relatif aux dates et heures de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, a été adopté à la séance du 5 décembre 2023.

- 16 janvier, 20 h
- 6 février, 20 h
- 6 mars, 20 h
- 3 avril, 20 h
- 1^{er} mai, 20 h
- 5 juin, 20 h
-
- 3 juillet, 20 h
- 14 août, 20 h
- 5 septembre, 20 h
- 10 octobre, 20 h
- 6 novembre, 20 h
- 4 décembre, 20 h

DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 11 JANVIER 2023

Dany Fournier
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public dans l'entrée de l'hôtel de Ville et de l'Église, le 11^e jour de janvier 2023.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour de janvier 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,

Dany Fournier